

BAREME DES HONORAIRES

A la charge des vendeurs ou acquéreurs selon usage.

VENTE DE BIENS A USAGE D'HABITATION, OU MIXTE HABITATION-COMMERCIAL, VENTE DE TERRAIN (constructible). (Tranches non cumulables) T.T.C

➤ JUSQU'A 60 000 € T.T.C.	Forfait de 6 000 € T.T.C du prix de vente	Sauf garage ou parking Forfait de 2 500 euros T.T.C
➤ DE 60 001 € à 84 999 € T.T.C	Forfait de 7 000 € T.T.C du prix de vente	
➤ DE 85 000 € à 149 999 € T.T.C.	8.5 % T.T.C. du prix de vente	En cas d'exclusivité : 8 % T.T.C du prix de vente (minimum de 7 000 € TTC)
➤ DE 150 000 € à 199 999 € T.T.C.	7.5 % T.T.C. du prix de vente	En cas d'exclusivité : 7 % T.T.C du prix de vente
➤ DE 200 000 € à 299 999 € T.T.C	6.5 % T.T.C du prix de vente	En cas d'exclusivité : 6 % T.T.C du prix de vente
➤ DE 300 000 € à 399 999 € T.T.C.	6 % T.T.C. du prix de vente	En cas d'exclusivité : 5.5 % T.T.C du prix de vente
➤ AU DESSUS DE 400 000 € T.T.C.	5 % T.T.C. du prix de vente	En cas d'exclusivité : 4.5 % T.T.C du prix de vente

VENTE DE BIENS A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL H.T

(Cession du fonds de commerce, du droit au bail, des murs loués ou vides, des parts sociales, pas de porte, terrain agricole ou d'activité).

➤ JUSQU'A 63 000 €	Forfait de 5 000 € H.T
➤ DE 63 001 € à 300 000 €	8 % H.T
➤ DE 300 001 € à 750 000 €	7 % H.T
➤ AU DESSUS DE 750 001 €	6 % H.T

ESTIMATION DE VALEUR 180,00 € T.T.C

RECHERCHE DE LOCATAIRE

- Location à usage d'habitation vide ou meublé : la Loi du 06 Juillet 1989, la loi ALUR du 24 mars 2014 et par le décret N° 2014-890 du 01 août 2014, exige que les honoraires soient partagés de moitié entre le bailleur et le preneur, soit 11,00 € le m² et dans la limite d'un mois de loyer hors charges par le propriétaire, et 11,00 € le m² et dans la limite d'un mois de loyer hors charges par le preneur. Ces honoraires incluent la rédaction du bail, l'état des lieux, la constitution du dossier, ainsi que les visites effectués par l'Agence. Si le propriétaire ou le locataire exige un état des lieux par huissier, les honoraires correspondant seront partagés de moitié entre le propriétaire et le locataire.
- Location commercial : honoraires : 15 % HT des loyers annuels (HC et HT) à la charge du bailleur et 15 % HT des loyers annuels (HC et HT) à la charge du locataire. (avec un minimum de 3 000 € HT)

RESPONSABLE TRACFIN : Stéphane GIRARD, directeur de l'agence.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
En cas de programmes neufs, les honoraires applicables sont ceux du promoteur.

ORPI KHALITIMMO – Aloreleï – 32 place des Corps Saints 84000 Avignon

Sas au Capital social de 33 000 euros / RCS Avignon 485 084 602 Carte professionnelle T n° CPI 84012015000002619 délivrée par CCI de Vaucluse
 Garantie : GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 Paris

Honoraires au 14 décembre 2020

La délivrance d'une note est obligatoire.